

La concertation au coeur de "l'îlot du stade"

VIE MUNICIPALE



Des réunions de concertation sont prévues afin de partager l'évolution de ce projet urbain

Le dessein de l'îlot du stade a cette vocation louable de rallier le centre aux périphéries. La municipalité porte ce projet cohérent qui vise à répondre, entre autres problématiques, à celle du logement. L'actuel stade Noël-Véran va être déplacé sur le Plateau de la plaine, aux côtés de nouveaux terrains de tennis (lire page 7), afin de réunir les équipements sportifs et de les moderniser. L'espace foncier ainsi libéré (environ 2 ha) va laisser place à cette opération, réalisée selon une procédure

de Zone d'aménagement concerté (ZAC). La commune et la Métropole Aix-Marseille-Provence (MAMP) se sont mobilisées pour cette réalisation d'intérêt communautaire portée avec la Métropole - Territoire du Pays d'Aix. Le site est propice à ce projet de renouvellement urbain grâce à ses qualités géographiques, urbaines et paysagères. Elle prévoit de développer un projet novateur et exemplaire en centre-ville, puisqu'une démarche "écoquartier" est privilégiée et donnera lieu à la signature d'une charte. Par ailleurs, la présence du Grand Vallat offre un cadre paysager remarquable qu'il faut mettre en valeur et préserver. Mais il s'agit, aussi, d'intégrer fine-

ment les contraintes paysagères qu'il impose. Au-delà de la réponse à des besoins identifiés (logements, transports...), ce projet doit donc réussir une greffe urbaine cohérente et une articulation parfaite avec le centre-ville.

RÉUNION DE CONCERTATION LE 23 NOVEMBRE - SALLE DES FÊTES
Une première réunion de concertation publique a lieu le **23 novembre à 18h**, afin de présenter les axes d'études pour le développement de l'îlot du stade ainsi que les premières intentions urbaines et paysagères. Des panneaux explicatifs seront exposés en mairie. Le dossier de concertation est consultable au service urbanisme.

Fabrice Poussardin : "C'est une vision moderne de l'urbanisme"

Ce projet reflète une vision moderne de l'urbanisme avec des qualités environnementales. "Il faut répondre à des problématiques de logements, densifier le coeur de ville, redynamiser les commerces de proximité, ramener des gens vers le centre, faciliter leurs déplacements, encourager les transports doux... Le site que nous allons libérer, avec le déplacement du stade, réunit tous ces atouts", commente le maire. Sa vocation ? Créer du lien et relier le coeur de ville aux flux économiques que représentent

la RD96 et le futur pôle multimodal de la gare. "Notre mission est d'avoir une réflexion générale sur le territoire, pas uniquement sur un quartier. Ainsi, en cohérence avec le PLU, qui prévoit entre autres le développement du secteur de la gare et lui prédit donc un avenir, ce sont les périphéries qui seront petit à petit reliées au centre ancien. Une voie va longer ce nouveau quartier, une place de vie y sera créée... Il préfigure un trait d'union pour que les gens vivent, se déplacent et se rencontrent facilement."

L'INTERVIEW...

SANDRA THOMANN / ADJOINTE AU MAIRE DÉLÉGUÉE À L'URBANISME

"Il faut faire de ce projet un moteur de redynamisation du village"

Pourquoi cet emplacement pour créer un projet urbain ?

"Il fallait un site. Nous avons souhaité déplacer le stade et réunir les équipements sportifs afin de libérer du foncier en coeur de ville et réaliser un projet qui réponde aux besoins actuels du village. Ce site est stratégiquement bien placé pour relier les périphéries au centre. Et c'est tout l'intérêt de ce projet : ramener les gens vers le coeur de ville pour contribuer à le faire vivre. La physionomie de Meyrargues a évolué. Aujourd'hui, on ne construit plus comme avant. Il faut pouvoir habiter dans le centre, faire ses courses à pied, aller à l'école, éviter de prendre sa voiture... Tout cela permet de par-

iciper à la vie urbaine, de créer du lien social et de fédérer une dynamique qui donnera naissance à des initiatives. C'est un confort pour les habitants."

Pourquoi avoir choisi la procédure de ZAC ?

"C'est un outil opérationnel de concertation efficace, dont l'image a parfois été entachée. Plusieurs réunions publiques de concertation vont en découler, permettant de partager et de porter à la connaissance des Meyrarguais tous les principes d'aménagements. Cet outil permet de définir les voies, les espaces publics, les volumes... Les études d'impact et les bilans financiers sont connus en amont. Tout est ainsi ficelé au préalable, ce qui évite les mauvaises surprises en termes d'équipements."

QU'EST CE QU'UNE ZAC ?

Une ZAC est une zone d'aménagement concerté qui prévoit des réunions avec les habitants permettant de mettre en place un projet concerté. Elle aboutit à des principes d'aménagements en définissant espaces publics, voiries, volumes... selon les bilans financiers. Elle permet de maîtriser les coûts et de faire participer financièrement les aménageurs aux équipements. Elle impose aussi des études d'impact qui prennent davantage en compte les problématiques environnementales.

Vous parlez d'une démarche "écoquartier" ?

"Oui, il s'agit d'un véritable souhait de la municipalité. Selon une charte, cette démarche va donner naissance à une réalisation respectueuse de l'environnement, économe en énergie, bien implantée... Nous devons rester cohérents et nous engager dans ce type d'habitat pour l'avenir du village."